



GYM GUISENE
MAIRIE DE SAINT CHAFFREY
05330 SAINT CHAFFREY

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023/2024

Le 29 novembre 2024, à Saint Chaffrey, à 18 h30 les membres de l'association Gym Guisane se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Madame Dominique MARTIN, présidente de l'association. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame BUES, secrétaire de l'association.

« Mesdames, Messieurs les adhérents de Gym Guisane,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre présence aujourd'hui. C'est pour moi, comme chaque année, un grand plaisir de vous retrouver, et c'est très chaleureusement que j'accueille ici chacun d'entre vous au nom de notre association.

Je sais que, pour certains, il n'a pas été facile de se libérer : notre travail et notre vie familiale nous imposent de nombreuses obligations. Je les remercie d'autant plus de l'effort qu'ils ont consenti pour participer à cette réunion.

Comme vous le savez, nous fêtons cette année notre 34^{ème} anniversaire, occasion pour moi de rendre hommage aux fondateurs de notre projet qui, nous l'espérons tous, continuera à se développer durant les années à venir.

La séance se déroulera de la façon portée à votre connaissance dans la lettre de convocation, c'est-à-dire :

COMPTE RENDU DE LA 34^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de GYM GUISENE du 29 Novembre 2024
75 membres de notre association sont représentés pour faire le bilan de l'année 2023/2024.

Les points suivants sont abordés :

- ❖ VÉRIFICATION DU QUORUM
- ❖ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- ❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 06/10/2023 *Vote*
- ❖ RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE
- ❖ COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA SAISON *Vote*
- ❖ REGLEMENT INTERIEUR *Vote*
- ❖ RAPPORT FINANCIER - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT *Vote*
- ❖ BUDGET PREVISIONNEL *Vote*
- ❖ QUESTIONS DIVERSES



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



Pour terminer, nous marquerons la fin de notre réunion d'une note festive par un buffet amical auquel vous êtes tous conviés.

Si personne n'a rien à ajouter à ce petit préambule, je vous propose d'entamer les débats dès maintenant. Merci à tous ! ».

Plus du quart des membres étaient présents ou représentés (75). L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 8 des statuts.

La Présidente a précisé que l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports (Moral, d'activités, financier) :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 06/10/2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉSENTÉE PAR LA PRÉSIDENTE, DOMINIQUE MARTIN

Vote contre 0,

Abstention 0,

Pour 75,

L'approbation du compte rendu est adoptée à l'unanimité

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE ET COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE LA SAISON :

Saison 2023 2024 (du 18/09/2023 au 28/06/2024) Catherine et Marilen ont pu reprendre les cours le 18 septembre 2023 toujours avec les mêmes créneaux horaires et tarif de cours à 7euros et la licence 27 euros 50.

Plus précisément, Gym Guisane proposait 11 heures de cours par semaine, Marilen 3 heures dont une heure de Yoga enfant au 1^{er} et 3^{ème} trimestre, Catherine 8 heures et ensemble elles proposaient une heure de muscu par mois.

Le stage de février 2024 à raison de 2h par soirée a été animé par Carine et Sandro, une semaine de pratique toujours bien apprécié par les 48 participants dont 25 de Gym Guisane.

Le créneau Yoga enfant n'a pas eu la fréquentation espérée (peu d'enfants dans la vallée et déjà bien occupés). On reproposera cette activité à la rentrée 2024 pour le 1^{er} trimestre.

Le stage d'été a pu être réalisé avec Carine et Sandro du 22 au 26 juillet 2024 (3h /jour matin ou soir avec Sandro, 2h/jour matin ou soir avec Carine), il a regroupé 61 participants avec 27 licenciés Gym Guisane .

Pour l'année 2023/2024 notre association a obtenue plusieurs subventions : par le département, par le SIVM de Serre-Chevalier et par l'EPGV. Certaines de ces subventions sont en stagnation voir en baisse.

Nous remercions vivement les différents organismes, ces subventions nous permettant de faire vivre de nouveaux projets.

En conclusion nous pouvons dire que notre association a toujours été très active,

- Nous remercions Catherine et Marilen ainsi que Bruno pour sa gestion financière. Un merci également pour Christiane notre secrétaire. Remerciements également à l'équipe municipale de St Chaffrey, à la mairie de Villard Saint Pancrace, au Département, au SIVM de Serre Chevalier.

COMPTE RENDU DE LA SAISON PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE, DOMINIQUE MARTIN

Vote contre 0,

Abstention 1,



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



Pour 74
Le compte rendu est adopté

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le Règlement Intérieur est applicable à tous les membres de Gym Guisane.

ARTICLE 2

Le Règlement Intérieur ne peut être adopté ou modifié que sur proposition du bureau.

ARTICLE 3

Le Comité départemental des Hautes-Alpes est adhérent à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et agréé par la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

L'association "**Gym Guisane**" est adhérente à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Tous les adhérents de l'association sont donc membres de la FFEPGV.

INSCRIPTION

Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir un **bulletin d'inscription consultable et imprimable sur le site gymguisane.fr** comprenant, outre leur identité, leur date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, catégorie socioprofessionnelle... Tous les renseignements demandés, nécessaires en particulier à l'établissement des licences, devront être fournis.

Pour les adhérent(e)s de moins de 18 ans, une autorisation parentale sera exigée.

LICENCE

La licence est obligatoire et versée au Comité Départemental des Hautes-Alpes et une part de cette licence est reversée à la Fédération. La licence est éligible au crédit d'impôt.

Tout(e) adhérent(e) devra être muni(e) de sa licence lors de sa participation au cours, celle-ci pouvant lui être réclamée.

Un membre licencié dans une autre association de la FFEPGV peut devenir membre de notre association : il doit fournir une photocopie de sa licence de l'année en cours afin de ne pas la repayer.

La licence délivrée par la FFEPGV est accompagnée d'une assurance de responsabilité civile et d'une assurance dommages corporels. Chaque adhérent(e) est informé(e) des garanties de cette assurance. Tous les adhérent(e) s peuvent souscrire auprès de l'association une garantie (facultative) indemnisation des dommages corporels renforcée.

ACCÈS aux COURS

Toute nouvelle personne, désireuse de s'inscrire au sein du club, est invitée à un cours d'essai. Elle sera tenue de valider son adhésion au bout de cet essai, si elle désire rejoindre l'association.

PAIEMENT DES COURS

Il devra intervenir le plus tôt possible avec le bulletin d'adhésion rempli et un chèque à l'ordre de Gym Guisane comprenant le crédit pour 5 ou 10 séances accompagné du montant de la licence.



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



Il revient à l'animatrice du cours de débiter chaque séance sur le compte de l'adhérent (e). L'association tient à jour et à disposition le nombre de cours restants de chaque adhérent (e).

REMBOURSEMENT

Il n'est pas prévu de remboursement pour les adhérent(e) s qui n'auraient pas assisté(es) à toutes les séances déjà réglées, un report sur la saison suivante est possible.

CERTIFICAT MÉDICAL

Un certificat médical annuel, **de moins de trois mois**, émanant d'un médecin et stipulant la **non contre-indication** à la pratique de la gymnastique volontaire est **obligatoire** ou **questionnaire de santé** à compléter (voir sur le site gymguisane.fr, l'onglet « PRATIQUE » pour télécharger le document PDF).

FONCTIONNEMENT des COURS

Les cours durent une heure et commencent à l'heure. L'animatrice est normalement présent 10 mn avant le début des cours, ce qui lui permet de mettre en place le matériel nécessaire au déroulement de la séance. Les pratiquant(e) s peuvent donc arriver pendant ce laps de temps et se mettre en tenue de gymnastique. Une tenue vestimentaire sportive est souhaitée.

Lors des séances, chaque adhérent(e) reste responsable de ses effets personnels, l'association ne saurait être tenue responsable de la dégradation, de la perte ou du vol des effets personnels de l'adhérent(e).

Les adhérent(e) s s'engagent à respecter les consignes données par l'animatrice.

Ils s'engagent aussi à respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition.

Il est recommandé d'apporter une bouteille d'eau pour se réhydrater lors des séances de gymnastique.

L'association ne dispose pas des salles pendant les vacances scolaires : il n'y aura donc aucune activité pendant ces périodes sauf stages programmés organisés au sein de Gym Guisane.

Les adhérent(e) s doivent IMPÉRATIVEMENT éteindre les téléphones portables.

Lorsque deux cours se suivent, il est demandé aux adhérent(e) s du 2^{ème} cours d'attendre la fin du 1^{ER} cours avant d'entrer dans la salle.

Toute discrimination d'ordre racial, religieux ou politique est formellement interdite.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle a lieu une fois par an, courant octobre - novembre, en présence des inscrit(e) s de la saison en cours à jour de leur cotisation. Elle peut délibérer si le quorum est atteint (la moitié + 1 de ses membres présents ou représentés).

La présence des adhérent(e) s à l'assemblée générale annuelle est indispensable : c'est une opportunité pour prendre note des éventuels changements dans le club, et surtout pour voter démocratiquement.

Tout membre actif, pratiquant(e) ou dirigeant(e), adhérent(e) à l'association au jour de l'assemblée, peut délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour, et élire ou reconduire les membres du Conseil d'Administration. Le bureau, élu par le Conseil d'Administration, est composé d'un président(e), d'un secrétaire et d'un trésorier(e).

Tout membre de l'association peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour. L'assemblée peut aussi délibérer sur d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour.

APPLICATION et MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



Le présent règlement est applicable à tous les membres adhérent(e)s de l'association Gym Guisane.
Le présent règlement a été adopté pendant la séance de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2024.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PRÉSENTÉE PAR LE TRÉSORIER, BRUNO LARBEY

Vote contre 0,

Abstention 1,

Pour 74,

L'approbation du règlement intérieur est adoptée

RAPPORT FINANCIER PAR LE TRÉSORIER :

1. Le compte de résultat joint comprend **61 258,81 €** de recettes composées essentiellement de :

- ❖ 26 323,50 € provenant des ventes de cours à 7,00 € et 265,00 € de divers.
- ❖ 12 714,00 € du stage de juillet et 6135,00 € pour le stage d'hiver.
- ❖ 9 300,00 € de subventions (Détail dans le compte).
- ❖ 6 495,00 € de licences reversées au CODEP 05 (voir les dépenses).
- ❖ 26,31 € de produits exceptionnels

Le compte de résultat joint comprend **58 530,38 €** de dépenses composées de :

- ❖ 4 985,97 € d'achats et de fournitures.
- ❖ 5 455,60 € de services extérieurs (locations de salles...)
- ❖ 22 424,46 € de services autres.
- ❖ 18 467,85 € de salaires et charges pour Catherine et Marilen
- ❖ 7 196,50 € de rétrocessions de licences au CODEP 05

Le résultat est donc un excédent de **2 728,43 €** (Recettes – dépenses)

2. Le bilan joint nous indique une trésorerie de **15 556,06 €** à l'actif qui se décompose en **12 827,63 €** de trésorerie initiale + **2 728,43 €** d'excédent.

Le cours passé de 6,00 € à 7,00 €, les subventions 2024 et les deux stages permettent à nouveau d'être excédentaire.

PRÉSENTATION DES COMPTES PRÉSENTÉE PAR LE TRÉSORIER, BRUNO LARBEY

Vote contre 0,

Abstention 0,

Pour 75,

L'approbation des comptes est adoptée à l'unanimité



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



BUDGET PREVISIONNEL

PRÉSENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL PRÉSENTÉE PAR LE TRÉSORIER, BRUNO LARBEY

Vote contre 0,

Abstention 0,

Pour 75,

LE BUDGET PREVISIONNEL est adopté à l'unanimité

Nous avons créé un site gymguisane.fr cet été afin de parfaire notre communication et surtout la boîte mail de Catherine avec 300 adresses ne fonctionnait plus...

Nous avons travaillé avec une entreprise locale afin de faire travailler notre environnement proche, il s'agit de Gamuza - informatique et ses associés, Cyrille et Christophe, sont de Pnelles.

La création du site, le nom de domaine et l'hébergement nous ont coûté 1 044,00 € et la maintenance mensuelle sera de 20,00/25,00€.

Le site comporte différentes rubriques liées à l'inscription, les infos de l'association et surtout, l'édition d'un planning mensuel.

Il y a la possibilité d'adhérer à une newsletter afin d'être directement au courant de tout changement.

Le site est déjà très visité et comporte 142 personnes inscrites aux notifications !

Nous prenons en compte à ce jour la démission de la Secrétaire Mme Christiane BUES ainsi que du départ de Marilen au 30 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Merci à tous pour votre attention

La Présidente



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



GYM GUISANE EXERCICE 2023/2024

BILAN

ACTIF		PASSIF	
Bilan		Ressources financières de l'association	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles	-	Fonds propres : Report à nouveau	12 827,63
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	2 728,43
Autres immobilisations financières		Autres fonds associatifs : Cpte sur livret	-
Total actif immobilisé	-	Total fonds associatifs et réserves	15 556,06
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	-	Emprunts et dettes accumulées	-
Disponibilités / Trésorerie	15 556,06	Fournisseurs et comptes rattachés	
Charges constatées d'avance	-	Fiscales et sociales	
Total actif circulant	15 556,06	Produits constatés d'avance	
		Total dettes	-
TOTAL ACTIF	15 556,06	TOTAL PASSIF	15 556,06



GYM GUISANE Compte de résultat 2023/2024

CHARGES	COMPTE DE RESULTAT 2023/2024	%	PRODUITS	COMPTE DE RESULTAT 2023/2024	%
60-Achat	4 985,97	9%	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	45 437,50	74%



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



Achats et prestations d'équipements	1 756,90		Prestation de services	26 323,50	
Achats non stockés de fournitures-GEVEDIT	2 335,65		Etat fonds de solidarité	-	
Fournitures non stockables- Equipt-Cath	390,84		Produits des activités annexes	265,00	
Fourniture de petit équipement informatique	418,38		Stage Hiver	6 135,00	
Autres fournitures de bureau	84,20		Stage ETE	12 714,00	
61 - Services extérieurs	5 455,60	9%	74 - SUBVENTIONS	9 300,00	15%
Sous traitance générale	-		Etat:		
Locations SC	3 486,75				
Locations VSP	500,00		Région(s):		
Stage De Gasquet	330,75				
Documentation	727,43				
Divers - cotisations Uniformations-CODEP	410,67		Département(s):		
62 - Autres services extérieurs	22 424,46	38%	Fond de Développent de la Vie Associative-FDVA-2024	1 500,00	





Stage De Gasquet	18 550,00		SIVM	500,00	
Déplacements, missions	1 902,77		Département des Hautes Alpes- Accès aux pratiques sportives-2023	1 200,00	
Missions et receptions	1 887,69		FFEPGV - création d'un cours de gainage intégral	1 000,00	
Frais postaux et de télécommunications SIPAB	-		FFEPGV - Création d'un cours	1 000,00	
Services bancaires, autres	84,00				
63-Impôts et taxes	-		CODEP 05-tablettes	1 500,00	
Impôts et taxes sur rémunération	-		Département des Hautes Alpes- Accès aux pratiques sportives-2024	1 100,00	
Autres impôts et taxes	-				
64- Charges de personnel	18 467,85	32%		-	
Rémunération des personnels	13 378,53				
Charges sociales	5 089,32			6 495,00	11%





			75 - Autres produits de gestion courante		
Autres charges de personnel					
65- Autres charges de gestion courante : Licences et part départementale	7 196,50	- 12%	76 - Produits financiers	-	0%
66- Charges financières	-		77 - Produits exceptionnels	26,31	
67- Charges exceptionnelles			78 Reprises sur amortissements et provisions	-	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	-		79 - transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES	58 530,38	100%	TOTAL DES PRODUITS	61 258,81	100%
86- Emplois des contributions volontaires en nature	-		87 - Contributions volontaires en nature	-	
Secours en nature			Dons en nature	-	





Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	-	
Personnel bénévole	-		Bénévolat	-	
TOTAL DES CHARGES	58 530,38		TOTAL DES PRODUITS	61 258,81	
RESULTAT	2 728,43				

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL GYM GUISSANE

Exercice 2024-2025 date de début 01/09/2024.date de fin 31/08/2025

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 Achats	5 650 €	70 Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	39 300 €
Achats matières et fournitures	2 000 €	Prestations Adhérents	26 500 €
Fournitures non stockables	2 000 €	Produits annexes	300 €
Autres fournitures (Bureau, informatique)	1 650 €	Stages hiver et été	12 500 €
61 - Services extérieurs	4 100 €	74 Subventions d'exploitation ²	7 000 €
Locations SC	1 800 €	Département :	2 000 €
Locations VSP	500 €	Intercommunalité(s) : EPCI 3	- €
Assurance-Cotisations-Autres	1 000 €	Commune(s) SIVM	1 000 €
Documentation	800 €	Organismes sociaux (détailler) :	
62 Autres services extérieurs	16 050 €	Fonds européens :	- €
Rémunération intermédiaires et honoraires	12 000 €	L'agence de services et de paiement (ex : CNASEA - emplois aidés)	- €



Association labellisée "Qualité Club Sport Santé" – LSS1872-005016 -
FFEPGV – Association reconnue d'utilité publique – 93.000.0280 -



Missions et réceptions	1 900 €	FFEPGV -	1 500 €
Déplacements, Repas adhérents	2 000 €	FFEPGV -	1 000 €
Services bancaires, autres	150 €	FDVA -	1 500 €
63 Impôts et taxes	- €	Autofinancement	
Impôts et taxes sur rémunération	- €		
64 Charges de personnel	20 500 €		
Rémunération des personnels	14 500 €		
Charges sociales	6 000 €		
Autres charges de personnel	- €		
65 Autres charges de gestion courante	6 500 €		
66 - Charges Financières	- €	75 - Autres produits de gestion courante	6 500 €
67 Charges exceptionnelles	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	- €
68 Dotation aux amortissements	- €	76 Produits financiers	- €
Frais financier	- €		
TOTAL DES CHARGES	52 800 €	TOTAL DES PRODUITS	52 800 €

